

Magny les Hameaux, le 13 juin 2025

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 23 JUIN 2025 à 20 HEURES 00

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès-verbal du 31 mars 2025

INTERCOMMUNALITE

- Nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire de SQY-Accord local

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs
- Convention d'objectifs entre la Commune de Magny-les-Hameaux et le Comité Local des Œuvres Sociales (CLOS) pour l'année 2025
- Prise en charge des frais inhérents à la représentation de la commune, hors du territoire

FINANCES

- Reprise des suramortissements d'immobilisations réalisés sur exercices antérieurs
- Convention constitutive d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de concession portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

PETITE ENFANCE-ENFANCE-JEUNESSE

- Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029 entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la Ville

ENFANCE

- Mise à jour du règlement intérieur des temps péri et extrascolaires au 1^{er} septembre 2025

SCOLAIRE

- Abrogation de la délibération du 19 juin 2023 modifiant le règlement des transports scolaires

URBANISME ET AFFAIRES JURIDIQUES

- Convention de partenariat avec SQY et Monsieur Arthur LECOMTE pour la gestion d'un potager en permaculture au parc du Buisson
- Dénomination de voie – Allée Yvonne Choquet-Bruhat

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipales prises du 21 mars 2025 au 13 juin 2025

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit et de l'envoyer par mail à l'adresse hoteldeville@magny-les-hameaux.fr, au plus tard 48 heures avant l'heure d'ouverture de la séance et aux jours et horaires d'ouverture de l'hôtel de ville (les samedis, dimanches et jours fériés n'étant pas pris en compte dans le calcul de ce délai de 48 heures) conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal, afin que je puisse envisager son inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire

Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal